

Tableaux de Rome, les

LES TABLEAUX DE ROME série appelée aussi LES EGLISES JUBILAIRES
Lieur 16-45

Callot grava à Rome, pendant son séjour chez Philippe Thomassin, cette suite de statues et de tableaux des basiliques de Saint-Pierre au Vatican et de Saint-Paul-hors-les-murs. L'étude attentive de leur technique encore hésitante devrait permettre de les rapprocher d'autres planches non signées éditées par Thomassin, comme le suggère Anna Grelle dans sa contribution au présent catalogue. Il s'agit probablement d'une commande destinée à être publiée avec un texte qui n'a jamais paru, car le titre n'indique ni date, ni nom d'éditeur; le nom de Callot n'apparaît que dans le second état. Cet ensemble est consacré aux deux apôtres de Rome si souvent réunis dans la même vénération et dans la liturgie. Il reproduit des oeuvres célèbres ou exécutées à l'occasion de travaux tout récents, notamment à la cappella Clementina à Saint-Pierre. Mariette s'est efforcé de les identifier, probablement en utilisant le Studio di pittura de Filippo Titi (1674).

Mariette, dans ses Notes manuscrites, décrit ainsi cette oeuvre : Une suite de tableaux et statues placés sur les autels des églises de St-Pierre du Vatican, et de St Paul hors les murs de Rome, au nombre, de trente pièces gravées au burin par J. Callot dans ses premiers commencemens et , apparamment dans le temps qu'il estoit en , apprentissage de graveure à Rome chez Philippe Thomassin.

Sur les 30 pièces, 26 reproduisent des peintures et 4 donnent des sculptures; ces dernières sont le Sauveur, St Paul , St Pierre et St Paul , la Vierge de Piété. Ainsi que Meaume l'a remarqué, une pièce est disposée en largeur, les autres sont en hauteur. Sur ces dernières, 18 sont cintrées par le haut, et 11 sont rectangulaires.

Mariette nous a laissé une liste qui place 13 sujets dans St Pierre et 7 dans St Paul.

Cette série a bien été gravée par Callot pendant son séjour chez Philippe Thomassin. C'était probablement une commande destinée à être publiée avec un texte, qui n'a jamais paru. En effet, le titre n'indique ni date, ni nom d'éditeur, et les pièces du 1er Etat ne portent même pas le nom de l'artiste.

Plus tard, le titre fut perdu et le sous-titre devint le titre; le nom de l'artiste fut ajouté sur toutes les planches. Dans cet état, Mariette édita la suite en deux parties numérotées. l'une de 1 à 16, l'autre de 1 à 13. Plus tard encore, d'autres éditeurs établirent une seule série de 1 à 28, le sous-titre restant sans numéro. Dans les tirages postérieurs, les épreuves sont souvent poussées au noir, quelques cuivres sont retouchés. Mariette a possédé toutes les planches, à l'exception du premier frontispice. Meaume ajoute: « à la fin du siècle dernier, les planches existaient encore, on ne sait ce , qu'elles sont devenues. Aujourd'hui on les considère comme perdues.